



CAMMINO DIRITTO

Rivista di informazione giuridica
<https://rivista.camminodiritto.it>



LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une étude sur les problèmes liés à l'évolution industrielle et les solutions élaborées par la société civile.

di **Simone Lonchiar**

IUS/09 - ISTITUZIONI DI DIRITTO PUBBLICO

Articolo divulgativo - ISSN 2421-7123

Direttore responsabile

Raffaele Giaquinto

Publicato, Domenica 7 Agosto 2016

Les effets négatifs sur l'environnement du développement civil sont reconnus comme l'un des principaux problèmes de notre temps, en particulier en prévision de ce qui sera l'avenir de la société civile. La naissance et l'évolution du concept du développement durable, dans le sens de considérer possible un développement civil qui met dans ses priorités, la conservation de la Terre (en termes d'éléments naturels, le climat, la civilisation, le progrès, etc.), sont des réalisations récentes. Leur évolution est caractérisée par des événements importants dont l'interprétation aide à comprendre la portée des «révolutions», en place et redoutées, dans les différents domaines de l'activité humaine.

L'analyse des limites de la croissance économique et technologique de notre civilisation a commencé dans les années 60 et les années 70 du XXe siècle, d'abord par de petits groupes "d'intellectuels" représentatifs de différents domaines d'intérêt et par des organisations influentes en ce qui concerne les politiques internationales. Le premier document est accepté au niveau international "The Limits to Growth" (Les limites à la croissance) rédigé comme le rapport final d'une étude élaborée par des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT) de Boston à la commission des membres du Club of Rome (Club de Rome).

Dans ce document, la mise en œuvre d'un modèle mathématique théorique montre, pour la première fois, les possibles scénarios de prévision de ce qui serait passé sur la planète si on n'avions pas changé les règles de base qui gouvernaient la croissance de la révolution industrielle du XIXe siècle. En particulier si on n'avait pas commencé une nouvelle révolution appelée révolution durable. Le terme durable, puis introduit dans le texte, a été décisif pour la redécouverte de ces principes de comportement et de décision qui, à travers l'application des règles instinctives, avait vertueusement régné, au moins de ce point de vue, l'histoire de la civilisation préindustrielle. Cette découverte s'est réalisé de façon progressive et pas certaine.

Dans les mêmes années de la rédaction des documents par le Club de Rome à Stockholm il y avait en 1972 la première conférence sur le climat organisée par l'ONU. Dans cette conférence les Pays participants ont analysé les inévitables relations entre les actions de l'homme et l'environnement et ils ont établi le PNUE (le Programme des Nations Unies pour l'environnement) pour coordonner et encourager les initiatives de l'ONU sur les questions environnementales.

Un autre événement reconnu comme essentiel est le fondement, même par les Nations Unies, de la **Commission mondiale sur l'environnement et le développement** (CMED). En **1987**, à Genève, le Président de la Commission signe le document final d'une conférence, Our Common Future (Notre avenir commun), où on définit le concept du développement durable:

« Le développement durable est un développement qui satisfait les nécessités du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres »

Dans le document apparaissent quelques analyses de l'état de la planète et des propositions pour une politique d'envergure internationale qui vise à contrôler les changements négatifs de la Terre. De ces propositions on peut établir quelques concepts de base considérés en une perspective de développement durable:

la planète se dégrade de plus en plus rapidement; les ressources disponibles ne sont pas infinies, en référence particulière aux ressources non renouvelables; les problèmes de notre planète doivent être abordés à l'échelle globale avec des opérations interdisciplinaires et internationales. Il faut faire des choix en fonction de la capacité de charge (carrying capacity), c'est-à-dire la capacité de l'environnement à fournir les ressources nécessaires pour les activités humaines et de tenir compte des conséquences négatives que ces activités ont sur l'environnement lui-même. Parmi les résultats directs de la conférence de Genève il y a la fondation en 1988, par le PNUE et l'OMM (l'Organisation météorologique mondiale), de le GIEC (le Groupe d'experts intergouvernementaux sur les changements climatiques). Ce sujet devient l'organe officiel de la collecte mondiale des données par l'élaboration des analyses technico-scientifiques du changement climatique et des conséquences potentielles pour l'environnement et dans la sphère socio-économique. Les premiers résultats de l'analyse sur les changements climatiques ont été présenté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (aussi connu comme le sommet de la Terre) à Rio de Janeiro en 1992.

Cette conférence constitue un nouveau et important chapitre dans l'évolution du principe du développement durable. Pendant les travaux, en fait, on propose aux nations participantes de signer la Convention sur les changements climatiques (Convention on Climate Change) qui fixe les principes du développement durable, lesquels guideront les sommets mondiaux thématiques suivants. En particulier il est écrit dans la Déclaration de Rio (Rio Declaration) et l'Agenda 21 est rédigée.

Cette Déclaration a émis 27 principes sur lesquels se fonderont les décisions futures des parties relatives à l'environnement et au développement. Certains de ces principes sont d'un intérêt particulier pour l'industrie de la construction:

- l'homme, sa santé et son développement doivent être au centre de toute action. On doit prendre en compte, cependant, des exigences de l'environnement naturel qui doit être protégé dans le présent et pour les générations futures;

on doit introduire la pratique de l'évaluation du cycle de vie des matériaux et de produits travers l'insertion, comme variable, de l'évaluation de l'impact environnemental pertinent. Par conséquent, on doit encourager l'utilisation des matières premières et de l'énergie mieux adaptée pour minimiser cet impact; on doit promouvoir la connaissance, la recherche, le développement technologique et l'application de nouvelles technologies pour encourager le développement durable de la planète. L'Agenda 21 est un document dans lequel, avec une projection au XXIe siècle, on décrète des principes, des objectifs et des actions pour promouvoir le développement durable sur le plan social, environnemental et économique. Le document est divisé en quatre sections qui résument les arguments essentiels du programme signé par les parties dans la Déclaration de Rio: les dimensions économiques et sociales; la conservation et la gestion des ressources pour le développement; le renforcement du rôle des forces sociales et les outils de mise en œuvre. Toujours dans le cadre de la Conférence de Rio on a fondé l'organe officiellement en charge de coordonner les actions des Parties aux Conventions, la CCNUCC (la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques).

Depuis le Sommet de Rio de Janeiro plusieurs Conférences des Parties (Conferences of Parts COP) se sont succédé et elles ont favorisé les décisions les plus importantes pour le projet global de développement durable. La première conférence, la COP-1, a eu lieu à Berlin en 1995. La conférence fondamentale pour les conséquences potentielles des décisions prises a été sûrement la COP-3 tenue à Kyoto en 1997. À Kyoto on approuva le Protocole de Kyoto fixant les règles pour atteindre, dans la période 2008-2012, un résultat fondamental: la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la taille moyenne d'au moins 5% par rapport à leur niveau en 1990. Au cours de la COP-3 le Protocole fut ratifié par 109 nations. Le nombre ne fut pas suffisant pour atteindre les 55% du total des émissions causées par les activités des États responsables mais le pourcentage sera atteint grâce à la ratification par la Russie pendant la COP-10 à Buenos Aires. Le Protocole de Kyoto est entré en vigueur le 16 Février de 2005.

L'entrée en vigueur du Protocole a ouvert deux lignes d'action distincts: d'une part on continue à travailler pour atteindre les résultats requis, et on conçoit des nouvelles formes de développement planétaire à partir de 2012. En revanche l'autre partie se déroule, au niveau européen, national et local, les conséquences directement liées aux résultats pratiques du Protocole.

Dans le secteur de la construction, considéré parmi les plus responsables des changements climatiques, les Commissions Européennes ont décrit les règles les plus importantes à la directive 2002/91/CE qui, dans la pratique, est une «traduction» des principes du Protocole. La directive considère les spécifiques exigences européennes et les caractéristiques du secteur de la construction. La directive tient aussi compte des aspects

liés à l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique dans la construction, en tant que domaines avec grande marge d'amélioration pour la réduction des besoins énergétiques.

L'Italie est considérée comme un pays avancé sur les questions énergétiques dans l'industrie de la construction. La loi 10/1991 (Règles pour la mise en œuvre du Plan national de l'énergie sur l'utilisation rationnelle de l'économie d'énergie et des sources d'énergie renouvelables de développement) est entrée en vigueur des années avant la rédaction du Protocole de Kyoto et elle contient beaucoup de règles incluses dans la directive européenne. Cette loi nationale a été modifiée pour tenir compte des principes introduits par la directive européenne, avec deux décrets législatifs (le 192/2005 et le 311/2006) qui on doit considérer comme la traduction des principes fixés par le Protocole de Kyoto, et médiés par la directive 2002/91/CE et "nationalisés" aux exigences italiennes. Certaines régions italiennes ont clarifié les règles en matière d'efficacité énergétique à travers des règles de mise en œuvre pour l'application au niveau local.

De retour au contexte international, il convient de noter que la Conférence des Parties a continué et que toute nouvelle nomination a ajouté quelque chose aux résultats obtenus dans la COP-3 (COP-15 a eu lieu à Copenhague en 2009). Du point de vue de la surveillance des données disponibles sur les changements climatiques et l'utilisation des ressources naturelles ont augmenté de manière significative, grâce à des enregistrements réalisés par divers organismes internationaux, en particulier, l'AIE (Agence internationale de l'énergie) et le GIEC. Ces données montrent d'autres changements, à la fois positifs et négatifs, certainement influencés par la crise économique globale qui a commencé en 2007. D'une part, on assiste à une réduction partielle des émissions de CO₂, de l'autre on trace des prévisions très négatives compte tenu de l'absence de mesures efficaces.

La réalisation de résultats positifs tels que de créer de bonnes conditions environnementales implique de lourds investissements dans plusieurs secteurs (y compris, le plus important, le secteur de la construction). En reprenant la définition la plus commune prévue en 1987 par la C.M.E.D. (la Commission mondiale sur l'environnement et le développement):

«L'humanité a la possibilité de rendre le développement durable, c'est-à-dire de satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres.»

La durabilité, pour être compris, n'est pas comme un état ou d'une vision immuable, mais plutôt comme un processus continu, qui invoque la nécessité de combiner les trois dimensions fondamentales et indissociables du développement: **Environnement**, **Économie** et **Social**. Il est essentiel d'assurer un développement économique compatible

avec l'équité sociale et les écosystèmes, qui fonctionne dans un mode d'équilibre des trois «É»: **l'Écologie, l'Équité, l'Économie**. Il en résulte, par conséquent, que la poursuite du développement durable dépend de la capacité de gouvernance pour assurer la pleine interconnexion entre l'économie, la société et l'environnement.

Je conclus avec cette phrase, partagée ou non: "Il faut regarder le monde à travers les yeux de Dieu, de cette façon donc nous allons lui aider à sauver avec les talents qui nous nous ont été donnés."

direction de Michela Cavallo

Sous la